

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26.06.2020

L'an deux mille vingt le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au foyer Communal, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation :** 22 Juin 2020

*Etaient présents :* Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, BERNHARD Virginie, FRANCES Dolorès, GROVA Anna-Maria, KOPP Meriem, ZAVARD Elisabeth.

Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, DE NICOLO Dominique, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis, KLOSE Raymond, PIVEC Denis.

*Désignation du secrétaire de séance :* Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

**Point ajouté ou retiré de l'ordre du jour :** Point n° 11 retiré : Acquisition de terrains appartenant à M. et Mme BIGEL Emile.

## ORDRE DU JOUR

**Adoption du procès-verbal de la séance précédente.**

**2020-06-16 :** Approbation du Compte Administratif 2019. Budget communal.

**2020-06-17 :** Approbation du compte de gestion 2019. Budget communal.

**2020-06-18 :** Affectation des résultats 2019.

**2019-06-19 :** Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2020.

**2020-06-20 :** Approbation du budget primitif communal 2020.

**2020-06-21 :** Révision des loyers des logements et garage communaux.

**2020-06-22 :** Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

**2020-06-23 :** Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.

Annule remplace la délibération n° 2020-02-03 du 20 février 2020.

**2020-06-24 :** Cession d'une parcelle à Mme BROUCK Caroline.

Annule et remplace la délibération 2019-09-35

**2020-06-25 :** Cession d'une parcelle à M. DAUPHIN Marc fils de Mme GUILLOT Gisèle

**2020-06-26 :** Recrutement de saisonniers.

**2020-06-27 :** Organisation d'un concours communal de maisons fleuries.

**2020-06-28 :** Travaux sylvicoles 2020.

**2020-06-29 :** Approbation du devis pour la réparation des jeux et du sol à l'aire de jeux.

**2020-06-30 :** Rénovation du mur d'enceinte et des escaliers au cimetière communal.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-16 : Approbation du Compte Administratif 2019. Budget communal.**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. TARILLON Lucien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par Mme RAMSAIER Simone, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme dans le tableau ci-joint

- ADOPTE, à l'unanimité de ses membres présents, et sans réserve le compte administratif communal 2019 et arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		255 100.35		223 238.98		478 339.33
Opérations de l'exercice	194 820.23	41 039.40	602 400.23	700 477.79	797 220.46	741 517.19
<b>TOTAUX.....</b>	194 820.23	296 139.75	602 400.23	923 716.77	797 220.46	1 219 856.52
Résultats de clôture...		<b>101 319.52</b>		<b>321 316.54</b>		
Restes à réaliser...	58 000	15 708.00			58 000	15 708.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	252 820.23	311 847.75	602 400.23	923 716.77	855 220.46	1 235 564.52
Résultats Définitifs		<b>59 027.52</b>		<b>321 316.54</b>		<b>380 344.06</b>

**2020-06-17 : Approbation du compte de gestion 2019. Budget communal.**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les détails des dépenses, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - Considérant la gestion bonne et exacte ;
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- DECLARE, à l'unanimité de ses membres, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

### Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26.06.2020

#### **2020-06-18 : Affectation des résultats 2019.**

Les membres du Conseil Municipal,

- Après avoir approuvé le compte administratif 2019 dressé par Madame le Maire, le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal,
- Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 321 316.54 Euros
- DECIDE d'affecter cet excédent comme suit :

1. Virement à la section d'investissement au compte 1068 : 135 423 €
2. Affectation à l'excédent reporté au compte 002 : 185 993 €

#### **2020-06-19 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2020.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de voter et éventuellement modifier les taux applicables aux bases d'imposition, en vue d'obtenir le produit fiscal global pour l'année 2020.

Elle informe le Conseil qu'aux termes de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 est égal au taux appliqué sur la commune en 2019 soit 16.66 % pour un produit de 165 034 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de maintenir les taux de 2019 soit pour l'année 2020 :

TAXE FONCIERE BATI	16.60 %
TAXE FINCIERE NON BATI	60.00 %

D'après ces taux, le produit de fiscalité directe pour l'année 2020 compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles sera de :

TAXE FONCIER BATI	1 200 000 X 16.60 % =	199 200 €
TAXE FONCIER NON BATI	11 000 X 60 % =	<u>6 600 €</u>
TOTAL		205 800 €

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-20 : Approbation du budget primitif communal 2020.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission de finances, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) Dépenses : 875 229.00 €
- b) Recettes : 875 229.00 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) Dépenses : 442 729.00 €
- b) Recettes : 442 729.00 €

**2020-06-21 : Révision des loyers des logements et garage communaux.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas augmenter, cette année, les loyers des logements et garage communaux.

## Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

### Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26.06.2020

#### **2020-06-22 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le Maire ou l'adjoint délégué, Président et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les membres de cette Commission sont désignés par le Directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts et réalisée en nombre double soit 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit la liste des contribuables, susceptibles d'être désignés pour siéger au sein de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
- M. TARILLON Lucien	- M. APPEL Patrick
- Mme NIEDERLANDER Marie-Josette	- Mme ZAVARD Elisabeth
- Mme THIEBAUT Marie-Jeanne	- M. FLAUSSE Emmanuel
- Mme BERNHARD Virginie	- Mme GROVA Anne-Marie
- M. PIVEC Denis	- Mme CROSTA Audrey
- M. KLOSE Raymond	- Mme KOPP Eliane
- Mme FRANCES Dolorès	- Mme BREGAR Isabelle
- M. DE NICOLO Dominique	- M. VATRIN Philippe
- M. HUBER Denis	- Mme METZ Claire
- Mme KOPP Meriem	- Mme HECTOR Magali
- Mme METZ Sophie	- Mme MULLER Marie-Jeanne
- Mme BRUNETTO Sandrine	- M. NUSSBAUM Stépha

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-23 : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.  
Annule remplace la délibération n° 2020-02-03 du 20 février 2020.**

Madame le Maire propose d'annuler la délibération 2020-02-03 et de la remplacer en tenant compte des instructions du notaire.

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Société FRAMAFER de BENING.LES.ST.AVOLD souhaite acquérir une partie des terrains sis au lieudit «WINKEL» afin d'y aménager un parking.

Section 10 n° 24-25-26-27a-27b-28-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-194-195

Elle a informé la Société FRAMAFER qu'il n'était pas possible de leur céder ces terrains mais que rien ne s'opposait à une mise à disposition des parcelles.

Madame le Maire propose aux Conseillers municipaux d'approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER pour les terrains énumérés ci-dessus pour une durée de 99 ans ou jusqu'à la cessation de l'activité de la Société en contrepartie d'un loyer de 1800 € qui sera acquitté en nature par la possibilité d'utiliser le parking en dehors des heures de travail de la Société pour les manifestations de la commune ou soutenues par elle.

Le bail emphytéotique n'est valable que pour l'aménagement d'un parking. (aucun bâtiment ne pourra y être construit).

Un chemin d'accès existe actuellement entre la rue des Jardins et le terrain de Boules qu'il faudra conserver ou éventuellement déplacer. S'il existe des servitudes sur ces terrains, elles seront transférées à la Société FRAMAFER.

Les impôts, contributions et taxes, les assurances, les charges de fonctionnement, l'entretien et les réparations seront à la charge de FRAMAFER au fur et à mesure que cela s'avérera nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE l'annulation de la délibération 2020-02-03
- APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER pour les terrains énumérés ci-dessus et selon les caractéristiques présentées par Mme le Maire.
- DIT que les frais de rédaction du bail emphytéotique et tout autre frais concernant cette opération seront à la charge de FRAMAFER.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce bail emphytéotique avec la Société FRAMAFER.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-24 : Cession d'une parcelle à Mme BROUCK Caroline.  
Annule et remplace la délibération 2019-09-35**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération n° 2019-09-35 approuvant la cession d'une bande de terrain d'environ 16 m<sup>2</sup> issue de la parcelle section 8 n° 112 à Mme BROUCK Claudine au prix forfaitaire de 300 €.

Il s'avère qu'il n'y a plus de nécessité de garder une partie de ce terrain car le réseau d'assainissement n'est plus en service à cet endroit et Mme BROUCK Claudine demande si la commune peut céder la parcelle à sa fille Mme BROUCK Caroline.

Madame le Maire propose d'annuler ladite délibération et de la remplacer en tenant compte de ces informations. Elle propose de céder la parcelle section 8 n° 112 d'une superficie de 94 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 500 € à Mme BROUCK Caroline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE l'annulation de la délibération n° 2019-09-35 DU 24 septembre 2019
- ACCEPTE de céder à Mme BROUCK Caroline le terrain section 8 n° 112 d'une superficie de 94 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 500 €
- DIT que tous les frais d'acte relatif à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rattachant à cette affaire.

**2020-06-25 : Cession d'une parcelle à M. DAUPHIN Marc fils de Mme GUILLOT Gisèle.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Mme GUILLOT Gisèle souhaite acquérir, une bande de terrain, jouxtant sa propriété. Elle demande à ce que la transaction se fasse au nom de son fils M. DAUPHIN Marc qui est propriétaire de la maison sise section 6 n° 253.

Le terrain cadastré section 6 n° 395 appartenant à la commune représente une superficie totale de 113 m<sup>2</sup> et la partie que souhaite acquérir l'intéressée représente une superficie de 18 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de céder cette partie de 18 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 300 € à M. DAUPHIN Marc domicilié à ROSNAU 32 rue de l'Au.

Tous les frais (géomètre, notaire,...) résultant de cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la proposition de Madame le Maire
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rattachant à cette opération.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-26 : Recrutement de saisonniers.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année des jeunes proposent leur candidature pour un emploi saisonnier durant les vacances scolaires d'été. Elle demande à l'assemblée si au vu de la situation particulière liée à l'épidémie, la commune doit recruter des jeunes cette année et s'il y a des volontaires pour les encadrer.

VU qu'il n'y a que M. APPEL Patrick qui se propose pour encadrer les éventuels saisonniers sur une période d'une semaine,

VU la situation particulière liée au COVID 19,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de ne pas prendre de saisonniers cette année.

**2020-06-27 : Organisation d'un concours communal de maisons fleuries.**

Madame le Maire demande à l'assemblée si la commune doit reconduire pour 2020 le concours communal des maisons fleuries en raison du contexte particulier lié au COVID 19.

Mme Virginie BERNHARD propose de récompenser les lauréats des maisons les plus fleuries lors d'une éventuelle cérémonie des Vœux en janvier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la proposition de Mme BERNHARD Virginie
- DIT que la commission cadre de vie et environnement établira la liste des maisons les plus fleuries



**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-28 : Travaux sylvicoles 2020.**

Monsieur APPEL Patrick, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le devis établi par l'O.N.F. des travaux sylvicoles, qu'il y a lieu de réaliser en 2020 dans le cadre de l'aménagement forestier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver une partie du devis établi par l'Office National des Forêts soit les travaux sylvicoles pour un montant de 4350 € H.T.
- DECIDE de ne pas effectuer les travaux d'infrastructure par l'O.N.F. : entretien de la lisière
- DIT que les travaux d'entretien de la lisière près du gros hêtre seront effectués par l'entreprise SCHMITT de Lachambre pour un montant de 800 € H.T.
- DIT que les crédits nécessaires au financement de la totalité des dépenses estimées soit 5150 € H.T. sont inscrits au budget primitif 2020, article 61524.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'O.N.F. modifié et le devis de l'entreprise SCHMITT de Lachambre.

**2020-06-29 : Approbation du devis pour la réparation des jeux et du sol à l'aire de jeux.**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire des travaux de mise en sécurité à l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir le devis établi par la Société HUSSON de Lapoutroie pour un montant de 5 832.52 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis
- DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2020

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 26.06.2020**

**2020-06-30 : Rénovation du mur d'enceinte et des escaliers au cimetière communal.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de rénover une partie du mur d'enceinte du cimetière qui risque de s'effondrer sur 2 tombes. Elle explique qu'il faut également refaire l'escalier qui se trouve à droite de l'entrée de l'église car il est en très mauvais état et dangereux.

Elle présente aux Conseillers 2 devis concernant ces travaux :

- MOZERSKI de Cocheren : 9 000 € H.T. pour le mur et 2 950 € H.T. pour les escaliers
- CONSTRUCTION ESTEVES de BENING : 8 807 € H.T. pour le mur et 1 050 € H.T. pour les escaliers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise CONSTRUCTION ESTEVES pour un montant total de 9 857 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h